

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 14 septembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice (pas de conseiller communautaire de la commune de Caudiès de Conflent car absence de maire) : 35

Membres ayant pris part à la délibération (32) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stephanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS, Georges VICENS .

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : le 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel POUDADE

Objet : Demande de subvention / Projet de création d'un atelier de découpe et transformation sur la ZAE du Capcir à Matemale

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que :

Depuis avril 2018 (première délibération en faveur du projet), la Communauté de communes étudie l'opportunité de doter son territoire d'un atelier de découpe et transformation viande.

Ce projet a comme objectif d'accompagner la structuration de la filière agroalimentaire en Cerdagne-Capcir ; de renforcer le développement de toute activité en circuit court.

A terme, à minima quatre emplois seront créés sachant que ce projet ne sera pas concurrentiel avec celui de l'abattoir transfrontalier de UR, bien au contraire, il recherche une certaine complémentarité.

Dans l'optique d'obtenir des aides financières pour la réalisation de cet équipement structurant, au regard de l'importance de ce dossier indispensable à la diversification économique des Pyrénées Catalanes

Le Président propose :

- de valider le plan de financement ci-dessous et de solliciter au plus tôt tout co-financier via le dépôt de dossier de demande de subvention : Plan de financement « Atelier de découpe et transformation – ZAE du Capcir »

Coût Estimatif H.T.

Etudes préalables	5 000,00 €
Prestataires intellectuels (MOE etc.)	148 519,63 €
Travaux	1 037 525,00 €
Aléas	51 791,25 €
Assurances	16 339,74 €
Acquisition foncier	70 440,00 €

Total H.T. 1 329 615,62 €

TVA 265 923,12 €

Total du coût estimatif de l'opération TTC : 1 595 538,74 €

Subvention Région (40% du montant des travaux H.T.) 415 010,00 €

Subvention ETAT (30% du montant des travaux H.T.) 311 257,50 €

TOTAL

726 267.50 €

Dont autofinancement de la Communauté de communes : (45%) 603 348.12 €

OUI CET EXPOSE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider le plan de financement présenté ci-dessus dans l'optique de déposer tout dossier de demande de subvention dans les plus brefs délais.

-AUTORISE le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 septembre 2020

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-09-2020
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

